

Publié le 13 juillet 2011 à 05h00 | Mis à jour le 13 juillet 2011 à 09h36

Pipeline d'Ultramar: les autochtones sautent dans l'arène



Guillaume Carle, le grand chef honorable des peuples autochtones du Canada
Photothèque Le Soleil



Pierre Couture
Le Soleil

(Québec) L'opposition à la construction du pipeline d'Ultramar grandit. Après un groupe de cinq propriétaires de terrains situés entre Lévis et Montréal, voilà que les nations autochtones sautent dans le débat.

«Les droits des peuples autochtones sont en jeu sur ces terres et Ultramar devra les respecter. Cette cause pourrait même se transporter devant le Tribunal international de La Haye et l'Organisation des Nations Unies», a prévenu mardi le grand chef honorable des peuples autochtones du Canada, Guillaume Carle, au *Soleil*.

À la demande des cinq opposants qui contestent toujours la légalité du tracé du pipeline de 370 millions \$ de la pétrolière Ultramar sur leurs terres, Guillaume Carle a accepté d'appuyer leur cause mardi et de devenir médiateur dans le dossier.

«J'ai bon espoir d'en arriver à une entente avec Ultramar», a toutefois indiqué M. Carle.

Les contestataires, qui évoquent notamment leurs racines autochtones, ont également reçu l'appui du grand chef national Guy Frigon de la Confédération des peuples autochtones du Canada.

Comme *Le Soleil* le rapportait mardi, bien qu'Ultramar ait le champ libre des autorités pour construire son pipeline entre Montréal et Lévis, les cinq propriétaires de terrains contestent toujours sa légalité.

Les opposants, qui pourraient plaider leur cause devant la Cour suprême du Canada, en ont surtout contre les lois privées 229 et 219 du gouvernement du Québec autorisant la pétrolière à procéder par expropriation pour construire son pipeline de 240 kilomètres.

Selon le grand chef Carle, le pipeline d'Ultramar passera notamment tout près d'un bâtiment principal d'une ferme et de pylônes électriques.

Les contestataires faisaient partie d'un groupe d'une cinquantaine de propriétaires de terres qui poursuivaient Ultramar devant les tribunaux. Ils avaient alors engagé l'avocat Guy Bertrand.

En janvier, une quarantaine de ces propriétaires se sont désistés des recours judiciaires à la suite d'une entente conclue avec Ultramar.

Ultramar silencieuse

Chez Ultramar, le porte-parole de la pétrolière, Michel Martin, n'était pas disponible mardi pour commenter le dossier.

Les travaux de construction du pipeline vont toutefois bon train. Des coupes de bois et des activités de creusage ont débuté sur une bonne partie du tracé de l'oléoduc, qui reliera la raffinerie d'Ultramar de Lévis à son centre de stockage de carburants de Montréal-Est.

Pour l'heure, Ultramar dit s'être entendue avec plus de 99 % des 865 propriétaires visés par le passage de son pipeline. La pétrolière a versé jusqu'à maintenant une indemnité équivalente à 250 % de la valeur foncière de la servitude nécessaire à l'installation de l'équipement sous le sol.

Si tout se déroule comme prévu, le pipeline d'Ultramar, d'où transiteront quelque 100 000 barils de carburants par jour, doit entrer en service à la fin de 2012.

[Partager](#)[Recommander](#)

2

[Recommander](#)

5

3

publicité

PROFITEZ DE NOTRE OFFRE D'ESSAI

1²⁵\$ pour 2 jours

OU

2⁵⁰\$ pour 7 jours

➤ **leSoleil**

Design | Tendances | Shopping

LS DÉCO

84 pages de déco!

© 2000-2011 Cyberpresse inc., une filiale de Gesca. Tous droits réservés.